



HAL
open science

La représentation des chômeurs et des précaires, quelle place pour la revendication au travail hors du travail ?

Corinne Siino, Marie Lacoste, Daniel Guy

► To cite this version:

Corinne Siino, Marie Lacoste, Daniel Guy. La représentation des chômeurs et des précaires, quelle place pour la revendication au travail hors du travail?. 2018. hal-01897524

HAL Id: hal-01897524

<https://hal.science/hal-01897524>

Preprint submitted on 17 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

« Communication pour les JIST 2018, Paris, 9-11 juillet 2018 »

La représentation des chômeurs et des précaires, quelle place pour la revendication au travail hors du travail ?

Auteurs : Siino C., Lacoste M., Guy D.,

Groupe Laboratoire Des Idées, interface avec la société civile, Labex Structuration des Mondes Sociaux (SMS), Université de Toulouse.

Guy Daniel, Maître de Conférences, Université de Toulouse2, UMR EFTS

daniel.guy@univ-tlse2.fr

Lacoste Marie, Secrétaire Nationale MCP, Directrice, Avenir Maison des chômeurs Toulouse.

avenir.toulouse@wanadoo.fr

Siino Corinne, Professeure des universités, Université de Toulouse2, UMR LISST-CIEU

siino@univ-tlse2.fr

Résumé

La représentation des chômeurs et des précaires, quelle place pour la revendication au travail hors du travail ?

En cinquante ans, le monde du travail a connu des évolutions majeures dont la massification du chômage et de la précarité dans le travail. Depuis 1983 et la création du mouvement "Partage" destiné à représenter les personnes privées de travail, l'augmentation du nombre des associations de chômeurs et de leurs adhérents ont imposé ponctuellement les exclus de l'emploi comme interlocuteurs du gouvernement. En (1986), la création du Mouvement National des Chômeurs et Précaires (MNCP), a permis d'amplifier leurs revendications et leur participation à des groupes de travail du Pôle emploi. Cependant, les luttes pour de nouveaux droits et la possibilité de négocier les conditions de travail sont toujours pensées comme relevant d'abord de ceux qui sont dans le travail. Bien que la précarité sous diverses formes marque presque tous les segments du monde du travail, la représentation des chômeurs et des précaires reste peu audible quand elle ne se conforme pas aux revendications des salariés portées par les syndicats. A partir des luttes des associations de chômeurs, la proposition interroge toujours une représentation collective peu reconnue du chômage et de la précarité hors des acteurs institutionnels du monde du travail. Au moment où est mise en place une réforme de l'assurance chômage, une démarche réflexive sur cette lutte et ses résultats souhaite montrer les proximités -mais aussi les spécificités- avec celles de travailleurs hors salariat qui revendiquent une reconnaissance de leur activité et la prise en compte de leur droit dans un cadre, distinct de l'actuel statut des indépendants et du droit social. Confrontées aux difficultés de cohésion entre des personnes loin de l'employabilité, celles qui choisissent l'activité sans être assignées au marché du travail, et celles qui n'envisagent pas autrement que dans un emploi les possibilités d'une intégration sociale, les revendications des chômeurs et des précaires conduisent à de nouvelles perspectives en matière de droits sociaux et de revenu que l'emploi ne garantit plus pour tous.

Mots clefs : Représentation institutionnelle, chômeurs et précaires, luttes, revenu garanti.

La représentation des chômeurs et des précaires, quelle place pour la revendication au travail hors du travail ?

Les suppressions d'emploi, les transformations du monde du travail, la détérioration des droits des salariés ou la dégradation de leur condition de travail et de leurs revenus, modifient profondément les relations des employés avec leur entreprise. Elles sont cependant encadrées voire initiées par des lois dont la loi dite El Khomri¹ est l'une des dernières péripéties suscitant des protestations syndicales et de différentes associations qui se traduisent par des luttes contre le gouvernement ou plus ponctuellement contre des dirigeants d'entreprises.

Ces manifestations sont en général médiatisées à minima. Dès lors que ces salariés sont exclus du marché du travail, ils sont de fait effacés de la scène politique et médiatique et malgré l'augmentation du chômage depuis plus de trente ans et la diversification des formes d'exclusion de l'emploi à plein temps, les revendications des chômeurs restent peu audibles. La pluralité des profils des chômeurs, de leurs revendications et de leurs modes d'action peut être un facteur explicatif de leurs difficultés à construire une action collective. Le caractère peu impactant de leur protestation sur l'ensemble de la population est un autre élément explicatif de cette faible audience. Mais ces seuls facteurs ne permettent pas d'appréhender la globalité des dynamiques à l'œuvre dans un contexte caractérisé par la fin d'une organisation sociétale et sociale pensée en fonction du plein emploi et par le développement de protections attachées au travail conduisant à de plus en plus de catégories précarisées. Cette transformation des rapports au travail participe d'une invisibilisation partielle des chômeurs face aux situations de travailleurs pauvres, d'étudiants stagiaires, de personnels intérimaires ou de travailleurs sans contrats. Confrontées à cette invisibilité, des organisations de chômeurs telles l'association pour l'emploi, l'information et la solidarité (APEIS)², le Mouvement National des Chômeurs et Précaires³ (MNCP), Agir Ensemble contre le Chômage et la Précarité (AC!)⁴, revendiquent une place dans les négociations sociales et une représentation des chômeurs et des précaires dans les débats nationaux et dans les instances locales de décision sur l'organisation du travail et la prise en charge de leur situation. Ces revendications, les formes qu'elles revêtent et leurs objectifs, ont un intérêt pour analyser les recompositions actuelles des luttes autour du travail au sens où elles questionnent largement la place actuelle du travail dans la société. Quelle spécificité, et quelle éventuelle proximité par rapport à celles des salariés, en quoi les revendications à une représentation de la part des

1 La loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, dite loi Travail ou loi El Khomri

2 Créée en 1987 par R Dethyre, l'APEIS a pour but d'accueillir les chômeurs et les salariés victimes de la précarité de l'emploi, de les aider à faire valoir leurs droits.

3 Le Mouvement National des Chômeurs et Précaires est né en 1986. Il est l'héritier du premier syndicat des chômeurs, créé par Maurice Pagat en 1981, qui estimait qu'il était « urgent et indispensable d'inviter les chômeurs à refuser la solitude, à résister, à se défendre, à s'organiser et à prendre enfin la parole » <http://www.mncp.fr/site/federation/presentation/> consulté le 20 mars 2018.

4 Constitué autour d'un appel lancé en octobre 1993 par des syndicalistes, des militants associatifs, des universitaires, et regroupant majoritairement des chômeurs, Agir ensemble contre le Chômage est un réseau de réseaux luttant contre le chômage, la précarité et les exclusions. <http://www.ac-chomage.org/spip.php?article5> consulté le 20 mars 2018

chômeurs apparaissent–elles incontournables et indispensables pour une appréhension des luttes autour du travail ?

Afin de conforter l’hypothèse que les revendications des chômeurs et précaires sont aujourd’hui essentielles aux réflexions sur les recompositions sociétales autour de la place du travail, nous reviendrons dans un premier temps sur la diversité des profils des chômeurs et des précaires. Dans un deuxième temps à travers les structures qui les représentent et les revendications qu’elles portent, nous présenterons la façon dont les chômeurs et précaires envisagent leur rapport à l’emploi. Enfin, dans un troisième temps, nous mettrons ces éléments en perspective des évolutions actuelles des situations de travail. Ces éléments sont à la fois issus de connaissances bibliographiques et d’expériences de représentants des chômeurs et précaires responsables de structures, investis dans des débats et des luttes locales et nationales pour la représentation des chômeurs.

1.1 Les chômeurs et précaires des parcours et des places diverses dans et hors du travail

Un chômeur est défini par le Bureau International du Travail (BIT) comme « une personne en âge de travailler, sans emploi, disponible pour prendre un emploi et en recherche active ». Cette approche du chômage défini comme une situation de privation ou d’interruption de travail dans le cadre du contrat salarial a pris forme au cours du développement du système de production industriel (Salais et alii, 1986). Elle caractérise des individus sans activité professionnelle dont les ressources économiques sont précaires, en visant à différencier au sein des « sans travail » ceux qui ne peuvent pas travailler, ceux qui ne le recherchent pas et ceux qui sont accidentellement et brièvement sans travail. Cette catégorisation, dont l’objectif est d’une part de positionner les chômeurs dans la société et d’autre part de leur accorder une aide éventuelle, prend son sens dans l’évolution d’une organisation sociale de plus en plus centrée sur le travail depuis la révolution industrielle. Elle a également pour effet de supprimer le « brouillage » de la frontière entre travail et non travail et de faire disparaître les situations flottantes d’activité pour répondre aux nouvelles normes de l’organisation productive. Ainsi, historiquement, le chômeur a pu devenir « un travailleur régulier privé d’emploi pendant des périodes courtes et de manière involontaire » (Demaziere, 2010). Par la suite, cette catégorie ne sera pas remise en cause, mais au contraire renforcée par le lien entre situation de non travail, intervention de l’Etat pour la prendre en compte et la compenser : recensements, aide à l’accès à l’emploi, couverture sociale, indemnisation. Cependant, sa délimitation se complexifie au fur et à mesure qu’apparaissent sur le marché du travail des situations nouvelles de difficulté d’accès ou de retour à l’emploi. Ainsi, aux travailleurs sous contrats privés de leur emploi s’ajouteront des jeunes n’ayant jamais travaillé, des femmes désireuses d’exercer une activité hors de chez elles... . A la fin des années 1970, la crise industrielle, associée à l’accélération de la robotisation puis le développement d’une économie de services au sein de laquelle le travail qualifié est de plus en plus remplacé par, ou associé à des outils informatiques, transforment le travail, les modalités sous lesquelles on travaille et développent de nouvelles temporalités qui remettent en question non seulement le plein emploi, mais aussi le poste de travail à temps plein et la rémunération qui lui est associée. A la perte d’emploi et au chômage technique, périodes où la demande de production est en baisse ou à l’arrêt, au sein d’une entreprise, s’ajoutent des missions ou des offres de travail à court terme, des activités réduites (Isshenane, 2016) qui renvoient souvent les personnes hors du travail : interim, CDD, emplois aidés, stages ... (Clerc, 2009) et parfois aujourd’hui auto-entrepreneuriat. Aux salariés privés d’emploi s’ajoutent de plus en plus de salariés précaires. Ces situations relèvent souvent d’un déficit d’offre de travail rémunéré à plein temps et mettent en visibilité un sous-emploi ou des situations de chômage qui ne sont

pas toujours prises en compte et couvertes par l'assurance chômage et Pôle emploi. Ainsi, les demandeurs d'emploi qui répondent aux obligations de recherche de travail « active », de présentation aux entretiens et aides à l'orientation sont différenciés des chômeurs qui ne peuvent attester de ces démarches ou refusent des offres trop éloignées de leur domicile, ou sans aucun rapport avec leur formation et, de ce fait, n'ont plus de droits à une indemnisation.

1.2 Chômage, précarité : de la diversité des situations à la pluralité des revendications

Ces rapides rappels pour évoquer la construction tripartite du groupe des chômeurs et des précaires entre prise en compte institutionnelle, positionnement des actifs sur le marché du travail et nature de la relation d'emploi dont résulte aujourd'hui une grande diversité des situations sur le marché du travail. L'association du groupe des chômeurs à celui des précaires qu'il recoupe en partie implique l'idée que la situation de pauvreté et l'exclusion ou injustice sociale dans lesquelles peuvent se trouver certains actifs existent aussi pour des actifs qui travaillent : 2,9 million de personnes vivent avec 60% du revenu Median et ce chiffre double si l'on comptabilise les personnes des ménages dont un membre travaille⁵. Ces salarié(e)s, pour une courte durée ou à temps partiel, parfois chargé(e)s de famille, parfois dans des situations de SDF, parfois durablement à la charge de leurs parents ou de leur conjoint ont en général une expérience de travail ou d'emploi, ne serait-ce que sous la forme de stage. Au regard de la diversité des situations sociales et d'emploi des personnes concernées, mais aussi du fait que les demandes de prise en compte sociale et financière ou d'intégration dans le travail sont examinées sous des modalités administratives des seules situations individuelle,⁶ les revendications pour une représentation collective apparaissent difficiles à fonder. Un certain nombre d'analyses (Benarrosh, 2014), (Cohen, 2014) ont montré la diversité des positionnements des chômeurs par rapport au travail suivant leurs trajectoires et leurs situations personnelles. Ces personnes pouvaient rechercher, de façon non exclusive : des moyens d'entrer dans le travail, la relance de protections et droits sociaux, des compensations au déficit de socialisation entraîné par leur exclusion de l'emploi et leur dénuement, une activité bénévole qui leur donne un sentiment d'être utile ou encore une reconnaissance politique dans les négociations sur le travail et un droit pour tous à une activité choisie. Aussi, les revendications individuelles ou politiques de représentation n'étaient pas portées par tous et surtout véhiculaient des attentes différentes allant de la lutte contre le gouvernement pour des compensations financières et protections associées au chômage, à une place dans les instances de négociations sur les droits associés au travail et l'exercice ou non d'une activité. Cette diversité liée à l'âge, l'antériorité d'expérience de travail ou non, la situation familiale, le revenu final du ménage, la nationalité... pose la question de la base sur laquelle établir une revendication de représentation et si cette pluralité ne remet pas en question la pertinence de la demande d'écoute, elle interroge au moins son caractère efficient. Egalement, les limites de la revendication pour une représentation des chômeurs et des précaires apparaissent dans les changements du système d'acteurs et de leur rôle qui a évolué en même temps que le monde de l'emploi et du travail sans pour autant accorder plus de place aux chômeurs et précaires. Il s'agit alors de percevoir dans le système de régulation d'action publique de gestion du chômage et dans le rôle des acteurs directement concernés par le chômage et la précarité, ce qui a contribué et contribue encore à l'absence de représentation des chômeurs, à sa perception négative ou au mieux de représentation comme usagers ou bénéficiaires au sein de

⁵ Source Observatoire des inégalités données 17 /12 /2016

⁶ A savoir on cherche dans quelle catégorie entre un individu pour lui donner des droits sociaux ou des droits à un revenu.

Comités de Liaison mis en place à l'ANPE, l'AFPA et dans les Missions Locales pour l'emploi. Avancées qui laissent intacte la question de la représentation des chômeurs et précaires au sein de l'instance de gestion de l'assurance chômage et à minima de leur consultation.

2 Des conflictualités pour une représentation sur les droits associés travail

2.1 Des chômeurs historiquement invisibilisés, pourtant partie prenante du marché du travail

La prise en compte du chômage mise en place dans la constitution de 1946 ouvre aux chômeurs des droits à une couverture sociale, à l'indemnisation et à l'aide au retour à l'emploi et lui confère des obligations : se faire recenser et rechercher un travail. Mais pendant plus de vingt ans, le chômage n'existe que comme un phénomène conjoncturel, localisé et la précarité reste informulée. Le ministère du travail intervient sur le placement, les droits et modalités d'aide aux personnes sans travail et en cherchant à limiter le pouvoir des chefs d'entreprise. Cependant, il ne laisse pas de place pour d'autres personnes que les salariés via leurs représentants pour négocier les réglementations et les droits dans le monde du travail. Lors de la création en 1958 de l'Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (UNEDIC), association visant à financer une assurance chômage, les chômeurs n'ont pas été inclus comme partenaires pour gérer cette association. Héritage d'un système assurantiel ancien qui n'a pas évolué, des organisations syndicales interprofessionnelles négocient les dispositifs d'assurance chômage avec le patronat. Les bénéficiaires de l'assurance chômage, actifs sans travail, associations de chômeurs, ne sont ni consultés, ni associés à ces négociations et à la gestion de l'UNEDIC. Les porte-paroles de ces associations peinent à faire entendre leur voix auprès des organisations syndicales siégeant à l'UNEDIC. Du fait de leur histoire et de leur organisation, ils ont du mal à collecter et à faire remonter le point de vue des chômeurs, pourtant légitimes au titre de cotisants. Par ailleurs le Pôle-emploi qui correspond à la fusion des ANPE et des ASSEDIC (2008) hors des fonctions administratives d'enregistrement de gestion des parcours a vu de plus en plus sa mission orientée vers du contrôle coercitif pour la recherche et l'acceptation d'un travail (cf. la réforme de l'assurance chômage annoncée pour l'été 2018)⁷. Soumis à cette pression disciplinaire, pour bénéficier de l'aide financière assurantielle ou assistancielle à laquelle ils ont droit, ou pour un appui pour trouver ou retrouver un travail adapté à leurs compétences, les chômeurs et les précaires risquent de vivre cette situation comme une dépendance et dans un rôle d'« obligés ».

L'affaiblissement des organisations syndicales dû en partie à l'individualisation des statuts et des contrats de la relation salariale s'accompagne d'une augmentation du nombre de salariés sans instances de représentation institutionnelle et rarement organisés sous des formes de collectifs associatifs. (Béroud, Bouffartigue, 2009). Néanmoins, lors de conflits internes aux entreprises ou aux « branches » professionnelles au cours desquels se constituent des collectifs, ces formes de participation non conventionnelles peuvent devenir des dispositifs de participation institués dans des relations plus ou moins conflictuelles avec les syndicats (Mazières-Vaysse, 2013). Les résultats de cette participation et des revendications très variables étant en général plus fragiles lorsqu'ils sont acquis hors des représentations syndicales et n'ont pas été reconnus par des Institutions Représentatives des Personnels (IRP). Cette fragilité des acquis pose la question d'une représentation possible des chômeurs

⁷ Multiplication par 3 du nombre d'agents contrôleurs à Pôle Emploi, sanctions accrues en cas d'insuffisance de recherche d'emploi, application stricte de « l'Offre Valable d'Emploi » déléguée des conseillers aux agents contrôleurs.

indépendamment des organisations syndicales. Si les précaires encore dans un emploi sont en situation d'être représentés, ceux qui n'y sont plus, au moins ponctuellement, ne sont pas reconnus légitimes à négocier pour des droits par rapport au travail, et des compensations de la perte de leur emploi. Maintenus à distance par les syndicats qui refusent la création d'une instance représentative des personnes sans travail, hors du système institutionnel de négociation sur le travail et loin des instances politiques centrales qui actent les transformations du travail, de la formation et des droits associés, les chômeurs et précaires sont dans le paradoxe de l'injonction à rester sur le marché du travail sans y être reconnus dans les instances paritaires. Leur statut en grande partie par définition hors de l'emploi se heurte à la contradiction d'une prise en compte administrative, de l'élaboration de lois et de droits qui les concernent, sans possibilité décisionnelle sur leur relation au travail, aux entreprises ou aux instances sociales qui les indemnisent. Leurs associations, les mouvements qui les aident et/ou font entendre leur voix constituent des porte-paroles plus ou moins efficaces en fonction des périodes et contextes politiques dans lesquels ils développent leurs revendications. Ils ont parfois eu gain de cause et obtenu des droits : mise en place du RMI en 1988, mise en place d'une prime de Noël, création des comités de liaison avec le service public de l'emploi, recul du gouvernement sur les « recalculés » en 2004, révision des règles de radiation de Pôle emploi en 2015, représentation au sein du CESER, Conseil National de Lutte contre l'Exclusion...

Malgré tout, depuis le milieu des années 2000, ils peinent à être audibles et la question de leur représentation est souvent occultée par celle du travail précarisé, ubberisé⁸. Leur représentation pose donc à la fois la question des limites de l'efficacité et de la reconnaissance durable de droits dans les formes de revendications et participation sans reconnaissance institutionnelle.

2.2 Une représentation des chômeurs ou l'action de leurs représentants ?

Depuis l'augmentation très forte du chômage et la crise du début des années 1990, les conflits autour des transformations du marché du travail, de ses règles et des acteurs qui les fondent, apparaissent sous deux formes pour les chômeurs et les précaires : une revendication permanente pour une représentation et des mouvements de révolte sporadiques tels que ceux de l'hiver 1998-1999. Comment ces mouvements parviennent-ils à se faire entendre et parfois avoir gain de cause Comment leur lutte rejoint-elle des questions plus larges comme celles de la précarité et des nécessités de repenser l'emploi ?

Les analyses des luttes des chômeurs et des précaires (Maurer, Pierru, 2001) (Cohen, 2011) soulignent l'importance de l'organisation mise au service de l'activité politique pour échapper à l'impuissance individuelle ou à la mobilisation vaine, l'importance des rapports entre les organisations et la configuration des relations entre elles. Engagement militant, actions protestataires mais aussi participation aux discussions au sein de Pôle emploi au niveau départemental et national peuvent être envisagés comme un espace de représentation politique des chômeurs dont l'efficacité et la fragilité tiennent en partie à ce caractère hétérogène des formes d'expression. En effet suivant les associations et les porte-paroles les modalités d'action et les revendications ne sont pas identiques. Les quatre principales organisations essentiellement constituées de chômeurs, le comité de chômeurs CGT créé en 1978, par G.

⁸ Dont les travailleurs commencent également à se poser la question de leur représentation « Collectif, association ou syndicat » source : <https://blogs.mediapart.fr/jean-marc-b/blog/110717/le-peloton-des-livreurs-velo-se-lance-dans-la-course-pour-le-respect-de-ses-droits> consulté le 25 /03 /2018

Hoareau, le MNCP, l'Association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité (APEIS) et AC!, revendiquent l'amélioration du statut de chômeur au regard de la situation de grande précarité et l'obtention de droits. Elles convergent aussi sur une défense politique des droits et des revendications pour l'accès à l'emploi qui ne soient pas seulement acquis localement en fonction des villes. Cependant, l'enracinement de ces associations dépend d'énergies locales et leur permet rarement d'avoir des liens avec les représentants du dialogue social institués règlementairement. Les cibles de leurs actions sont les institutions en charge de l'indemnisation ANPE ASSEDIC et Missions locales, plus difficilement les instances décisionnelles centrales. La réforme des fonds de l'Unedic en octobre 1997 a affaibli le pouvoir des commissions paritaires dans l'attribution des fonds en donnant plus de pouvoir aux gestionnaire centraux des fonds d'urgence au détriment des agence locales avec lesquelles chômeurs sont en contact. Le déficit de représentation institutionnelle jusque-là pallié par des négociations directes dans la proximité, ressort ainsi comme un handicap majeur pour une action politique. Malgré l'importance prise par les associations de chômeurs au sein d'AC!, l'appui qu'elles constituent pour un élargissement des actions collectives et des ressources organisationnelles (organisation d'évènements relayés par les médias, marches nationale 1994 ou européenne 1997) et la visibilité nationale qu'elles confèrent au groupe, le résultat de ces luttes pour la conquête de droits sociaux garantis par l'Etat évolue vers des politiques publiques de prise en charge et d'accompagnement vers l'emploi de plus en plus « adaptées à » et ciblées sur des publics distincts (jeunes de moins de 25 ans et femmes peu diplômés, chômeurs de longue durée).

Le mouvement de l'hiver 1997-1998 pour revendiquer le versement de la prime de Noël, informer sur la situation des chômeurs, mais surtout la revalorisation des allocations de solidarités spécifiques et allocations d'insertion (ASS et AI) s'est concrétisé sous la forme de multiples manifestations, occupations de locaux d'ANPE d'ASSEDIC.

Le remplacement de l'allocation unique dégressive (AUD) par l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) en 2001 puis en 2002, la réforme de l'Unedic orientaient de plus en plus vers des droits à l'indemnisation assurantielle sous condition, et montraient un durcissement des partenaires sociaux pour une prise en charge des personnes ayant travaillé. Cette évolution confirme un refus des droits pour des actifs hors du noyau dur des emplois et pour les plus jeunes ayant encore peu travaillé. En réaction à la précarisation financière et sociale, des mouvements de grève à Paris et en région Parisienne ont fédéré des chômeurs et des précaires et mobilisé les intermittents, mettant en lumière leur situation aux frontières floues entre travail, auto-formation et chômage. Cependant, ces mouvements sociaux sont interprétés comme des défenses ponctuelles, voire corporatistes qui ne concernent pas l'ensemble de la société.

En 2004, la bataille des 800 000 « recalculés », privés de leur indemnisation chômage suite à une nouvelle convention UNEDIC, a donné lieu pour la première fois à un recours aux tribunaux pour obtenir gain de cause. Toutes les associations de chômeurs s'impliqueront localement et feront finalement plier le gouvernement qui reviendra sur la décision de l'UNEDIC et indemniserà à nouveau les personnes concernées.

En 2008, de nouvelles luttes et revendications pour un revenu inconditionnel, contre la détérioration des offres d'emploi proposées aux chômeurs traversent le mouvement des chômeurs et précaires sous forme de mobilisations locales et d'occupations de lieux. Comme les précédentes, elles n'ont eu pour effet que leur mise en visibilité ponctuelle. La crise qui frappe l'ensemble du marché de l'emploi prétexte aux licenciements, la précarisation accrue des emplois et de nouvelles négociations sur les possibilités et modalités de licenciements n'offrent pas un cadre favorable pour donner un écho à ces demandes sinon à travers des témoignages individuels de salariés dont la situation sociale s'est brutalement dégradée. Si la solidarité et l'empathie jouent dans les couches de la société qui se sentent en premier lieu

fragiles, en revanche le débat politique occulte la question de la centralité du travail et de son organisation.

Ces mouvements ponctuels aux formes très diverses attestent les divergences de culture et d'objectifs au moins partielles entre portes paroles. La recherche de la construction d'une identité fondée sur l'information et la réflexion et sur une analyse politique du rôle du travail et de l'emploi restent limitée à des témoignages de porte-paroles en responsabilité dans les associations ou de « chômeurs types ». Les lieux et instances (tels les CAF, les Missions locales, les conseils économiques et sociaux environnementaux) où les chômeurs et précaires auraient toute légitimité d'une place institutionnelle pour expliquer les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et apporter leur perception du marché du travail, des déficits de formation ou de fluidité entre segments de l'emploi, dans certains secteurs, demeurent des places où ils sont parfois reçus, partie prenante des discussions et parfois entendus, suivant les configurations locales des acteurs du SPE. Ces luttes ont donc des résultats parcellaires mais non négligeables et conservent un lien avec le travail et un rôle social.

3 Le Chômage face aux recompositions des conflits autour du travail

3.1 Des compensations de l'insécurité du travail qui accentuent la précarité sociale

Au fil du temps, ces luttes et revendications ont de plus en plus tenté de mettre en évidence leurs liens avec les problèmes des salariés opérant ainsi un renversement entre une représentation des chômeurs revendiquée par les syndicats et depuis la fin des années 1990, l'idée que les chômeurs et précaires doivent être représentés en tant que partie intégrante du monde du travail (salariés remerciés, ou refusant des conditions inacceptables, salariés embauchés sous conditions de prime et d'aides aux entreprises, personnes entre travail atypiques ou non travail situations instaurées par les nouvelles règles productives...). En effet, certains salariés sont très proches d'une activité à temps plein et d'autres ont des activités mensuelles à mi-temps. Pour ces catégories les frontières apparaissent floues et poreuses avec des actifs occupés en situation de travail précaire : intermittents pour lesquels les cumuls d'emplois permettent de « lisser » les revenus, mais aussi de plus en plus pour des actifs relevant du régime général d'indemnisation qui après des recherches infructueuses d'emploi à temps plein durable se résignent à la flexibilité de l'emploi par défaut. Ces difficultés d'accès à l'emploi à temps plein et durable, qui s'accompagnent d'une démultiplication des catégories « d'ayants droits » à l'indemnisation interrogent la façon de construire une limite qui distingue ce qui est dans et ce qui est hors du précarité ou du chômage. Des dispositifs pour maintenir en activité réduite le plus grand nombre d'actifs tendent à assimiler chômeurs, non chômeurs et travailleurs précaires. Seule la nature des revenus qu'ils perçoivent (allocations, salaires, minima sociaux..) les différencient. « *Fin 2015, un peu moins d'un demandeur d'emploi indemnisable sur deux avait exercé une activité rémunérée au cours du mois (communément appelée « activité réduite »).* Leur part au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi indemnisables tend à croître depuis 2009». (Gonthier, Vinceneux, 2017). Les interactions partielles entre le RSA et des prestations sociales permettent le cumul du revenu d'activité et l'allocation de chômage⁹ mais parfois concerne des chômeurs non indemnisés et relève de mesures entre assurance et assistance. Ce halo entre intermittence et intérim est qualifié de « zone grise entre régime général et allocation spécifique » par Gonthier et Vinceneux qui expliquent que rester inscrit au chômage en ne bénéficiant plus d'allocation permet de simplifier les démarches de réinscription à la fin d'un contrat et de bénéficier de

⁹ Ils représentaient un tiers des 5,4 millions des catégories A, B ou C en 2014

mesures d'accompagnement. Autant d'éléments qui attestent l'intégration de la précarité du travail par de nombreux actifs qu'on les qualifie de chômeurs ou de personnes occupées. En outre, de plus en plus de segments du salariat dans les TPE, la sous-traitance, le secteur des services à la personne où les embauches sont à temps partiel et à durée déterminée n'ouvrent pas de droits à la sécurité sociale¹⁰. Cette situation des actifs sur le marché du travail et dans l'emploi pose la question d'une volonté gouvernementale pour libérer des espaces et des représentations autres que celles des syndicats de salariés, pour tous les actifs précaires dans l'emploi et/ou précarisés dans leur situation sociale. Répondre à la revendication de représentation des chômeurs et précaires face à la diversité des statuts et à la reconnaissance de situations atypiques, implique de penser différemment le système de rémunération dans ou hors de l'emploi et sa flexibilité. Or, ces dernières années les gouvernements en France ou à l'étranger, cherchent plutôt à mettre toutes les formes de flexibilité (de revenu, de temps, de contrats de travail, de fonction) des personnes, au service des entreprises sans que soient renégociés les droits associés et les revenus, pour une sécurisation sociale. L'échec des négociations sur l'assurance chômage en juin 2016¹¹ a mis en exergue les limites du système de l'assurance chômage et la difficulté d'une possible discussion entre pouvoirs publics et partenaires sociaux. Mais il a aussi remobilisé des réflexions engagées à la fin des années 1980 sur ce qui fonde le lien social et insère dans la société face aux aléas du travail et du statut salarié (Gortz, 1988). Entre recompositions du travail, développement des services et des statuts précaires qui constituent souvent des « trappes de pauvreté » (Guillemot, Petour, Zajdela, 2002), les faibles niveaux de revenu et le déficit de droits appellent la nécessité de déconnecter le travail d'un revenu final pour une partie de la société. A cet égard, les questions du temps de travail et du revenu minimum garanti pour tous, fondement du RMI (1988) font converger des revendications autour du travail et du chômage. Ces deux revendications importantes dans le mouvement des chômeurs et des précaires ont connu des évolutions durant la fin des années 1990 et surtout durant la décennie 2000-2010 car les effets de la mondialisation et de la crise de 2008 ont confronté tous les secteurs d'activité et tous les niveaux de qualification à des destructions d'emplois et accentué la déstructuration des droits du travail et des droits sociaux.

3. 2 Entre chômeurs salariés des proximités qui amènent à repenser des logiques d'insertion sociale ?

Les revendications des chômeurs et des précaires pour obtenir des droits à une vie décente et pour participer aux réflexions sur un modèle de solidarité qui ne soit pas seulement fondé sur la promesse d'un retour au travail aux conditions édictées par les chefs d'entreprises sont plus que jamais importantes. Au-delà de l'augmentation du nombre de chômeurs, de travailleurs précaires et de travailleurs pauvres, c'est l'organisation de la société sur le modèle du travail fordiste, et les grandes catégories qui en fondaient l'analyse qui sont devenues obsolètes. En 2016 les salariés représentent encore 88,2% de la population active, mais 10,5% ont un contrat à durée déterminée, 18,8 % travaillent à temps partiel et sont en sous-emploi. Chez les moins qualifiés 43,4% travaillent à temps partiel et 6,5% sont en sous-emploi. Enfin, si le

¹⁰ Soit un plafond mensuel de 60 heures.

¹¹ Après 4 mois de négociations les demandes du patronat pour revoir le système d'assurance chômage refusées par les syndicats ont entraîné un retrait des négociations des premiers et la conservation à l'identique des conventions par le gouvernement jusqu'aux réformes de 2018.

chômage régresse par rapport à 2015 (-79 000) le « halo ¹² » autour du chômage a augmenté de 44 000 durant la même période. (Beck, Vidalenck, 2017). Ainsi les entrées et sorties du travail et de nombreuses transitions entre emploi et chômage fragilisent la stabilité des revenus et des droits des actifs qui souhaitent travailler. Le revenu additionnel procuré par le travail n'existe plus pour certains et est devenu très marginal pour d'autres ; ce qui amène des actifs à quitter le salariat lorsqu'ils n'ont plus de droits spécifiques attachés à leur emploi. Une grande partie de ces emplois dans les services représentent des réponses à des besoins sociaux que la puissance publique n'assume plus et dont les entreprises ou employeurs individuels privés cherchent à tirer profit, une autre se trouve sous la forme de services externalisés pour des entreprises industrielles (stockage, gardiennage, maintenance et contrôle des outils), enfin une dernière catégorie émerge sous la forme de « travail » auto produit en dépendance de donneurs d'ordres (tels que les chauffeurs uber, certains journalistes ou intermittents...), travailleurs indépendants économiquement dépendants TIED. Les bilans tirés de l'instauration du statut d'auto entrepreneur¹³ (requalifié en micro entrepreneur en 2014) montrent que ces emplois sont surtout viables en complément de ressources et d'autres activités, artisanales commerciales ou libérales et ont été des expériences pérennes essentiellement pour des personnes ayant déjà des entreprises et souhaitant changer de statut (allègement de charge, départ en retraite). Ce type d'activité représente rarement la possibilité d'acquérir une autonomie de travail et de revenu mais correspond essentiellement à du travail pauvre, ou au mieux à la possibilité de gestion individuelle de la discontinuité de carrière. « Les autoentrepreneurs ont retiré en moyenne 410 euros mensuels de leur activité. Un tiers d'entre eux cumulent cette activité avec un emploi salarié ; en incluant leur salaire, ils ont perçu au total 2 100 euros par mois » (Levratto, Servrerin, 2017). (INSEE 2016). Pour ces actifs intermittents, travailleurs précaires comme pour des chômeurs en rotation permanente entre emploi et chômage apparaît à minima une cause commune : revendiquer un revenu décent qui permette de rentrer et de sortir de l'emploi. Si l'on peut considérer que la prime d'activité¹⁴ améliore la situation d'une majorité de travailleurs pauvres, cela exclue les travailleurs de moins de 26 ans qui n'ont pas de charges familiales et les chômeurs et par ailleurs contribue au développement d'emplois paupérisants entre lesquels les actifs circulent. Ces situations de travail atypiques ont en commun une déconnexion entre travail effectif pour réaliser une tâche et rémunération. Entre des entreprises qui cherchent à rendre de plus en plus rapides les fluctuations du volume d'emplois à moindre coût, face à une majorité d'actifs qui cherchent encore dans l'emploi une situation stable, une identité professionnelle et un revenu décent existe un profond clivage. Il est entre autre illustré par la marchandisation d'activités de services domestiques, sociaux ou de relations de solidarité, devenues pour partie des marchandises à bas prix visant au développement d'emplois sous-payés, flexibles grâce au financement d'aides à la création d'emploi ou à l'incitation à l'embauche au bénéfice des entreprises. L'espace circulatoire dans certains segments du travail, la nécessité de compléter le revenu du travail appelle à reconsidérer ce qu'est le travail son rôle à la fois économique et social, domaine où ceux qui n'ont pas durablement un emploi ou n'exercent pas une activité rémunérée tentent de faire entendre leur voix tout autant et parfois plus que des travailleurs précaires. Ainsi entre des chômeurs, des travailleurs précaires qualifiés ou non avec des contrats de sous-traitants, des indépendants et des stagiaires, des actifs de plus en plus nombreux n'ont pas de représentation comme partenaires incontournables de la puissance publique, en particulier dans le domaine des droits attachés à leur parcours d'activité plutôt

¹² Actifs souhaitant travailler mais ne correspondant pas aux critères du BIT pour être considérées comme chômeurs

¹³ Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008

¹⁴ Qui a remplacé le RSA d'activité (complément au salaire) en 2016

qu'à leur emploi à un instant T. A cet égard, les possibilités de représentation de personnes dans ou hors du travail nous semblent pouvoir être fédérées par la revendication d'un revenu décent tout au long d'un parcours de vie et d'un statut social qui ne soit pas celui d'assisté. Les réflexions autour du revenu universel d'existence, réactivées lors de la campagne présidentielle et pour l'instant en débats sur son montant, ses bénéficiaires et son plafond¹⁵ sont un des champs exploratoires où des expériences de représentation pourraient être mises en œuvre.

Conclusion

De nombreuses réflexions sur l'évolution du travail au XXI siècle convergent vers la question de la fin du salariat sinon celle du travail et vers le rôle que serait alors amené à jouer le travail dans la société. Élément de base de l'organisation de la société à la fin du XIX siècle, le salariat a été déterminant dans la construction du revenu, les conquêtes sociales, la protection des travailleurs et leurs parcours individuel ou intergénérationnel. Désormais, alors qu'il n'est plus un élément central du temps de travail, du revenu et des protections associées pour des actifs toujours plus nombreux, sa proximité et ses frontières poreuses avec la situation des chômeurs et des précaires et tous les statuts d'aide à la réinsertion déployés par la puissance publique interrogent l'instauration de nouvelles bases d'un contrat social entre les actifs occupés ou non et la puissance publique qui reste le garant de la solidarité nationale. L'individualisation des situations sur le marché du travail, l'accélération du déploiement de nouvelles technologies qui éliminent ou transforment le travail dans les entreprises appellent à penser autrement les cadres de la représentation des travailleurs. Quand le travail ne permet plus des appartenances collectives et que celles-ci se définissent autrement et ailleurs, donner aux chômeurs et précaires la possibilité d'être entendus et représentés institutionnellement sur l'ensemble des volets qui recomposent les relations entre revenu, protection sociale et salaire, apparaît une nécessité. Un retour aux questions autour du partage du travail et de la prise en compte de son utilité sociale, la constitution de collectifs qui pensent le travail autrement a remplacé au moins pour partie des luttes syndicales. Celles-ci gardent leur utilité notamment pour la défense des droits du travail et des salariés au sein de l'entreprise, mais pour ceux dont le temps actif se déroule hors des entreprises, sans emploi parce que dans l'impossibilité d'en trouver un, ou préférant une utilité sociale qui leur conserve une dignité plutôt qu'un travail qui ne leur permet pas de vivre, se pose la question de la possibilité d'être représentés dans une société moins inégalitaire. La première étape de l'intégration sociale et d'un revenu garanti à tout citoyen semble encore loin d'être franchie à l'heure où le gouvernement songe à supprimer le cumul de l'allocation chômage avec le RSA.

Envisager les transformations de l'emploi à partir de la réalité de ce que recouvre le chômage et la précarité, nous permet de montrer que les conflictualités autour du travail doivent s'affranchir des revendications associées à des prestations et des droits contributifs étroitement liés à des situations d'emploi, et doivent être entendus sur la question des droits sociaux identiques, garantis à tous à partir de la solidarité nationale, et non à minima.

Bibliographie

- Beck J., Vidalenc S., (2017), « Une photocopie du marché du travail en 2016 », INSEE Première, N°1648.
- Benarrosh Y., (2014), *Les sens du travail*, PUR, coll. Le sens social, 204p

¹⁵ En voie d'expérimentation en Gironde en 2018

- Beroud S., Bouffartigues P., (Dir) (2009), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?* Paris, La dispute.
- Clerc D., (2009), « Quand le travail rend pauvre », Alternatives économiques, N° 282 juillet
- Cohen V., (2011), « Les mobilisations collectives de chômeurs », in Jaeger M. (Dir), *Usagers ou citoyens ? De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale*, Dunod. pp 169-186.
- Cohen V., (2014), « Militer ça donne des forces. Potentiel transformateur et intégrateur de l'action collective des chômeurs », Travail et emploi, N°138 /II pp117-128.
- Demaziere D., (2010), *Sociologie des chômeurs*, nouvelle édition, coll. Repères sociologie, Ed. La découverte. 128 p.
- Dockès E., Meda D., Morin M-L., (2018), « Libérer les employeurs des contraintes » in Fotorino E. (Dir) *Réinventer le travail*, Le 1, Coll. Les indispensables.
- Gonthier P. Vinceneux K., (2017), « Des demandeurs d'emploi qui travaillent. Quelles sont les trajectoires des demandeurs d'emploi en activité réduite ? », Dares N° 063.
- Gortz A. (1988), « *Métamorphoses du travail, quête du sens* (Galilée, Folio Essais, 2004).
- Guillemot D., Petour P., Zajdelah H.. (2002), « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté. Quel est le sort des allocataires du RMI ? », Revue économique /6 (Vol. 53), p. 1235-1252
- Issehnane S. (coord), (2016), *Le recours à l'activité réduite : déterminants et trajectoires des demandeurs d'emploi*, Le CNAM, Rapport de recherche pour le CEET, octobre, <https://lc.cx/ojCL>
- Levratto N., Serverin E., (2017), « L'auto-entrepreneur, instrument de compétitivité ou adoucissant de la rigueur ? Bilan de trois années de fonctionnement du régime », Revue de la régulation [En ligne], 12 | 2e semestre.
- Maurer S., Pierru E., (2001), « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-98 retour sur un 'miracle' social », Revue française de sciences politiques, 51^e année, n°3, 2001. pp. 371-407.
- Mazières-Vaysse A., (2013), « Entre représentation institutionnelle et action collective : la variété des pratiques syndicales dans un centre d'appels », Participations 2013/1 (N° 5), p. 77-101.
- Salais et alii, (1986), *L'invention du chômage*. Histoire et transformation d'une catégorie en France de 1890 à 1980, Paris.
- Salembier L., Théron G., (2016), « Revenus d'activité des non-salariés en 2014 Hausse pour les indépendants « classiques », baisse pour les auto-entrepreneurs, INSEE Première, N°1627.